

# Conditions de circulation pendant le triathlon

Il est très fortement recommandé de ne pas prendre sa voiture ce jour pendant toute la durée du triathlon. L'accès à Osselle pourra se faire uniquement par la route de Byans en empruntant le chemin de halage le long du canal (voie unique avec circulation alternée) et le pont de

l'écluse. Il s'agira du seul et unique accès pour se rendre au parking dédié au triathlon. Le pont à l'entrée du village sera interdit à la circulation. Il sera également interdit de stationner dans les rues d'Osselle-Routelle où passeront les épreuves pour ne pas gêner les sportifs.



**Le dimanche 17 juin de 7h00 à 18h00, le parcours du triathlon sera privatisé (par arrêté départemental) et la circulation totalement interdite sur les sections suivantes: RD 104 (entre Routelle et Torpes), RD 12 (entre Osselle et Torpes), RD13 (entre Osselle et Routelle) et RD 106 (Rue du Randebelin à Routelle). Ces routes seront totalement interdites à la circulation. Pour les mêmes raisons, certaines rues d'Osselle seront privatisées (par arrêté municipal) et la circulation interdite, il s'agit de la Rue de Portail des Roches, du chemin Dessous les Haies et la rue de l'Ecluse.**



## LEGENDE

- Voies réservées au triathlon
- Route d'accès pour Osselle
- Parking

**La véloroute sera également réservée à la course sur la portion entre Routelle et Torpes.** Les vélos pourront emprunter la départementale en passant par le carrefour de Velesme-Essarts et Torpes puisque les véhicules seront déviés à partir de Grandfontaine.

## Solutions de Parking

**La circulation étant rendue impossible dans tout le village d'Osselle le dimanche 17 juin, un parking sera mis en place au niveau du lieu-dit "les raies", sur les parcelles communales.** Il sera accessible par la rue de l'Ecluse dès samedi. Les habitants d'Osselle qui doivent se déplacer impérativement le jour de la manifestation devront se garer la veille sur ce parking. La sortie du village se fera par la rue de l'Ecluse, le passage du pont sur le canal et le chemin de halage pour finir sur la RD 13 en direction de Byans-sur-Doubs pour rejoindre les itinéraires de déviation. La possibilité de sortie de ce parking sera conditionnée par les moments de passage des sportifs sur la rue de l'Ecluse et les bénévoles vous indiqueront le moment de sortir. La sortie sera interdite entre 10H00 et 11H30. Un parking situé sur le site des sablières sera également accessible pour les athlètes et les spectateurs.

**Le parking de la plage est réservé exclusivement aux paratriathlètes et ce dès samedi.**

**Le parking de la place de l'église ne sera pas accessible.**

**Pour Routelle, les habitants de la rue des Noyers, du lotissement des Vergers de la Noue, du Chemin des Prés Noue et de la rue du Randebelin devront, s'ils doivent se déplacer dimanche, se garer sur le parking au début de la Rue des Roches et ne pourront sortir de Routelle qu'en prenant la direction de Saint-Vit.**

*Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre coopération.*